

Compte-rendu Conseil d'administration du CCAS du 15 avril 2019 à 18 h

Date de convocation : 09/04/2019

Affichage ordre du jour : 09/04/2019

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; DEJEAN Bernard ; IDOUX Alain ;

Pouvoirs ; BADAROUX Virginie à LE GOFF Françoise ;

Absents : REZZOUG Fanchon

M. COT André, Président du CCAS est sorti de la séance pour le vote du compte administratif

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 4

secrétaire de séance : Françoise Agut Le Goff

15.04.2019 / N° 1-1 / 7 Finances / 7.1.1 budgets et comptes Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 CCAS

Le Conseil d'administration désigne M. Alain IDOUX, Président de séance.

M. le Président présente les résultats de clôture du compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion édité par Mme la Trésorière des Matelles.

Budget CCAS Fonctionnement

	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	6 798,93	4 755,79	5 311,66
Calcul du résultat de clôture 2018			
recettes réalisées	5 311,66		
. + 002 excédent 2017	1 448,93		
total	6 760,59		
. - dépenses réalisées	4 755,79		
résultat de clôture 2018	2 004,80		

M. le Président du CCAS étant sorti,

M. Alain IDOUX, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte de gestion édité par Mme la Trésorière des Matelles et le compte administratif 2018 de l'ordonnateur.

Entendu l'exposé de M. le Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité, par 4 voix pour :

APPROUVE le compte de gestion 2018 de Madame la Trésorière des Matelles ;

VOTE le compte administratif 2018 ainsi présenté ;

Affichage ordre du jour : 09/04/2019

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; DEJEAN Bernard ; IDOUX Alain ;

Pouvoirs ; BADAROUX Virginie à LE GOFF Françoise ;

Absents : REZZOUG Fanchon

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 5

15.04.2019 / N° 2-2 / 7 Finances / 7.1.1 budgets et comptes

Vote du budget primitif 2019 du CCAS

Monsieur le Président expose le contenu du budget du C. C. A. S. qui reprend les dépenses courantes notamment les frais relatifs à l'acquisition des colis de Noël pour les personnes âgées et la participation communale à la banque alimentaire.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 804.80 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		7031 part Concessions cimetière	800,00 €
6182 Documentation UNCASS	110,00 €		
6232 Fêtes et Cérémonies	2 344,80 €	7474 Subvention Commune	3 000,00 €
6574 banque alimentaire	3 200,00 €		
6451 URSSAF	150,00 €	002 excédent 2018	2 004,80 €
Total	5 804,80 €	Total	5 804,80 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2019 du CCAS ainsi présenté ;
- PRECISE que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14.